

FREINS

L'efficacité du freinage, l'équilibrage des freins et l'état mécanique des freins sont contrôlés. Pour les caravanes équipées d'un frein de service à inertie, le freinage automatique peut se faire via le frein de stationnement ou via un frein commandé par l'abaissement du timon.

FEUX ET SIGNALISATION

A l'arrière de la caravane, l'inspecteur contrôle le fonctionnement des clignoteurs, des feux arrières, des feux stop, du phare antibrouillard et de l'éclairage de la plaque. L'utilisation des catadioptrés agrées est obligatoire. L'inspecteur contrôle également l'état des catadioptrés triangulaires. Les catadioptrés latéraux sont nécessaires si la longueur de la caravane (timon inclus) est supérieure à 3 mètres. Les feux contours (avant et arrière) sont obligatoires si la largeur est supérieure à 2,5 mètres.

PNEUS

Le contrôle des pneus portera sur la profondeur des sculptures (minimum 1,6 mm), l'indice de charge, l'indice de vitesse et la symétrie (taille, structure) des pneus. Cela signifie que des pneus identiques doivent être montés sur le même essieu.

Bagages: placez les bagages lourds en bas, autant que possible au milieu et les plus légers en haut. Il est conseillé de répartir la charge de façon égale (à droite et à gauche). Ne dépassez en aucun cas la MMA (Masse Maximale Autorisée).

Conduire et se reposer: arrêtez-vous régulièrement pour étendre vos jambes. Un repas léger et un peu d'air frais font des miracles.

Freiner: avec une caravane, la distance de freinage est beaucoup plus grande. Ne roulez donc pas trop vite. D'ailleurs, pourquoi rouler vite? N'êtes-vous pas en vacances?

Zigzaguer: lâchez l'accélérateur, ... la caravane reprendra sa trajectoire. Si vous zigzaguez fortement, freinez court et fort.

En descente: débrayez et descendez de vitesse à temps. Il est préférable de freiner sur le moteur et de ne pas appuyer en permanence sur la pédale de frein. Ne roulez jamais plus vite que 80 Km/h.

Enfants: attachez toujours leur ceinture dans le véhicule, y compris dans l'autocaravane. Ne les laissez jamais monter dans la caravane lorsque celle-ci roule.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à consulter notre site www.goca.be



Groupement des organismes de contrôle automobile et de permis de conduire

Rue de la Technologie 21/25 | 1082 Bruxelles
Tél: 02/469 09 00 | Fax: 02/469 05 70
e-mail: goca@goca.be | www.goca.be

Caravanes et Autocaravanes



Autocaravanes

Caravanes



Il s'agit d'un véhicule à usage spécial et construit pour le transport de passagers dont l'aménagement extérieur est fixé de façon permanente à la carrosserie.

Toute autocaravane doit être **soumise à un contrôle:**

- avant la première mise en circulation;
- avant toute remise en service;
- chaque année;
- avant la vente, il y a également un contrôle administratif, à savoir la validation de la demande d'inscription (le véhicule ne peut avoir été conduit avant ce contrôle).

PESAGE

La masse maximale autorisée est mentionnée sur l'**attestation de conformité européenne** (COC) ou sur le **Procès-verbal d'Agréation belge** (PVA). La masse propre du véhicule est équivalente au poids d'un véhicule opérationnel, c'est-à-dire y compris l'aménagement intérieur, les réservoirs de carburant et de liquide (eau et gaz) remplis jusqu'à 90% de leur capacité.

Lors de la première visite, on vérifie si le véhicule n'est pas en surcharge. Pour cela le centre de contrôle utilise un règle pratique, c.à.d. $MTM - \{TARE + (75 \times N)\} \geq 10 \times (N+L)$.

Dans le cas présent, le poids par passager est fixé à 100 kg (70 kg + 30 kg de bagages), et à 70 kg pour tout enfant de moins de 13 ans (40 kg + 30 kg de bagages). En ce qui concerne les autocaravanes mises en circulation après le 01.04.2003, chaque place assise, à l'exception de celles placées longitudinalement et utilisées pour la conduite, doit être équipée de points d'ancrage agréés et pourvue d'une ceinture de sécurité agréée.

AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR

Les éléments suivants doivent être présents et fixés à la carrosserie:

- des sièges et une table (la table peut être escamotable);
- des couchettes obtenues en convertissant les sièges;
- un coin cuisine;
- des espaces de rangement.

Outre cette **inspection spécifique**, il y a également un **contrôle de base et un contrôle environnement**. Le contrôle de base consiste en un contrôle des freins, des pneus, des phares et de la signalisation, du châssis et de la carrosserie, de la direction et de la suspension, des places du conducteur et des passagers (sièges, ancrage, fixations,...).



Le contrôle est obligatoire pour les véhicules dont la MMA est supérieure à 750 kg.

La caravane sera contrôlée:

- avant sa première mise en circulation;
- avant sa remise en service;
- ensuite tous les deux ans.

PESAGE

La masse maximale autorisée est diminuée de la tare (masse d'un véhicule prêt à l'usage, y compris le réservoir de liquide et de carburant remplis). Le résultat doit être d'au moins 10% de la MMA, et s'appelle la 'charge utile'.

ACCOUPLLEMENT

L'inspecteur vérifie que le système d'accouplement de la caravane est conforme aux prescriptions du constructeur. Il examine pour ce faire la bonne fixation de la caravane au système d'accouplement du véhicule tracteur et la force maximale et minimale sur le point d'appui. Le système de fermeture de l'accouplement avec timon doit être pourvu d'une sûreté. Lorsque l'on détache la caravane, aucune partie du système d'accouplement ne peut toucher le sol. Finalement, on contrôle la bonne fixation de la caravane au moyen de la boule d'accouplement du véhicule tracteur.

MMA = Masse Maximale Autorisée

TARE = la masse en ordre de charge

(N) = le nombre de personnes = x + 1

L = la longueur totale de l'autocaravane